



COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

PROCÈS-VERBAL

82^e Séance tenue le lundi 4 juin 2018 à 17 h 00

Maison du Citoyen, salle des comités, 2^e étage, 25, rue Laurier

PRÉSENCES :

Membres :

M. Jean Lessard, président – Conseiller, district de la Rivière-Blanche (no 16)
M^{me} Audrey Bureau – Conseillère, district d’Aylmer (no 1)
M. Marc Carrière – Conseiller, district de Masson-Angers (no 17)
M. Roger Turcotte – Citoyen, producteur agricole
M. David Reford – Citoyen, producteur agricole
M. Gaston Palerme – Citoyen, producteur agricole

Secrétaire :

M. Mathieu Archambault – Responsable, comités et commissions

Personnes-ressources :

M. Jean-Pierre Valiquette – Directeur adjoint, planification et gestion du territoire
M. Dave Cassivi – Responsable de projets, expertise-conseil

Ressource externe :

M. Jean-François Aubin – Chargé de projets, Englobe

ABSENCE :

Personne-ressource :

M^{me} Catherine Marchand – Directrice Module, aménagement du territoire et développement économique

1. Constatation des présences et ouverture de la réunion

Le président constate les présences et ouvre la réunion à 17 h 31.

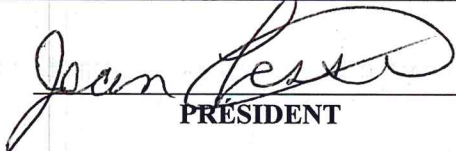
2. Adoption de l'ordre du jour

L’ordre du jour ci-dessous est adopté.

1. Constatation des présences et ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la 81^e séance tenue le 7 mai 2018
4. Signature du procès-verbal de la 81^e séance tenue le 7 mai 2018
5. Suivi du procès-verbal de la 81^e séance tenue le 7 mai 2018
6. Date de la prochaine assemblée (10 septembre 2018)
7. Période de questions des citoyennes et citoyens
8. Volet plan d’action – Jean-François Aubin, chargé de projets chez Englobe
9. Demande à la CPTAQ – Aliéner et utiliser à des fins autres que l’agriculture deux lots en zone agricole – 155, chemin Terry-Fox (lots 5 119 119-A et 5 119 120-A)

DISTRIBUTION :

Aux membres du CCA, aux personnes-ressources, aux membres du conseil municipal et au Greffier



PRÉSIDENT



SECRÉTAIRE

10. Varia
11. Levée de la séance

3. Approbation du procès-verbal de la 81^e séance tenue le 7 mai 2018

Le procès-verbal de la 81^e séance tenue le 7 mai 2018 est approuvé.

4. Signature du procès-verbal de la 81^e séance tenue le 7 mai 2018

Le procès-verbal de la 81^e séance tenue le 7 mai 2018 est signé par le président.

5. Suivi du procès-verbal de la 81^e séance tenue le 7 mai 2018

Un suivi est effectué concernant le point ajouté aux varia à la 81^e séance tenue le 7 mai 2018, concernant la chasse aux dindons sauvages.

La chasse à l'arc ou à l'arme à feu n'est pas permise sur le territoire de la municipalité, à part exception, comme dans le secteur McLaren et sur le territoire de l'Aéroport. La Ville peut réglementer cet aspect. Certaines espèces d'oiseaux migrateurs, comme la bernache, sont par contre protégées.

Des questions, réponses et commentaires sont formulés, concernant entre autres :

- L'utilisation de canons soniques pour faire fuir les bernaches, mais elles s'habituent après un certain temps et le bruit créé par ces canons n'est pas apprécié par le voisinage;
- Les problèmes de fientes au parc Moussette et l'utilisation de drones pour faire fuir les bernaches;
- Explorer la réglementation d'autres municipalités concernant la chasse et voir quelles sont les possibilités; obtenir par la suite un mandat du conseil pour modifier la réglementation, s'il y a lieu;
- Explorer la possibilité de permettre la chasse en zone agricole;
- À l'automne, la chasse dérange le voisinage;
- Inviter un employé du Service de police de la Ville de Gatineau à une séance du CCA pour mieux comprendre la réglementation, et l'historique qui a mené au règlement actuel, concernant la chasse sur le territoire de la municipalité;
- Malgré la réglementation en vigueur, certaines personnes chassent tout de même le dindon sauvage.

6. Date de la prochaine assemblée

La prochaine séance du CCA est fixée au 10 septembre 2018.

7. Période de questions des citoyennes et citoyens

Personne ne s'est présenté à la période de questions des citoyennes et citoyens.

8. PDZAA – Volet plan d'action – Jean-François Aubin, chargé de projets chez Englobe

Le plan d'action 0-5 ans est présenté aux membres par M. Jean-François Aubin. Les actions proposées seront présentées une à une. Les grands jalons et livrables sont d'abord rappelés aux membres.

Une consultation publique concernant le PDZAA a eu lieu à la ferme Moore le 1^{er} mai dernier. Elle a permis d'identifier les éléments de vision prioritaires et les pistes d'actions jugées les plus importantes par les agriculteurs présents.

Plan d'action

Le plan d'action est présenté au comité. Il contient trois orientations, desquelles découlent dix-neuf actions clés, dont la finalité consiste à :

- Protéger le territoire agricole et augmenter les superficies en culture;
- Simplifier, accroître les appuis et les incitatifs;
- Accroître le nombre de projets réalisés;
- Augmenter les interactions entre l'urbain et l'agricole.

Pendant et après la présentation, des questions, réponses et commentaires sont formulés, concernant entre autres :

- Le taux de taxation distinct pour les exploitations agricoles et les exemples d'autres municipalités;
- La possibilité d'exempter les propriétés en zone agricole de la taxe pour le service de transport en commun;
- La surtaxe aux propriétaires de lots situés en zone agricole qui ne sont pas des exploitations agricoles enregistrées et sur lesquels il ne se réalise pas d'activités agricoles doit être obtenue par décret du gouvernement;
- Les dommages causés aux terres agricoles par les castors;
- La possibilité d'embaucher une nouvelle ressource administrative affectée à l'agriculture;
- Le diagnostic à venir de l'Observatoire du développement de l'Outaouais (ODO) sur le commerce transfrontalier qui mènera à des actions pour favoriser ces échanges;
- La possibilité de permettre de l'agriculture urbaine à des fins commerciales;
- La Ville doit montrer l'exemple en terme d'aménagement et de développement urbain permettant l'intégration d'activités agricoles en zone industrielle et/ou commerciale en recensant les bâtiments municipaux aptes à recevoir, par exemple, des serres sur les toits ou des ruches, pour ensuite rechercher des partenariats par des appels de projets;
- La première action de l'Orientation 3 doit être reformulée pour être plus probante, de manière à passer à l'action suite à l'étude de modèles et des initiatives réalisées dans d'autres milieux municipaux;
- L'implication de la Ville auprès des autres instances régionales (ex. : UPA).

Prochaines étapes

Certaines étapes restent à être complétées. Le plan d'action proposé sera raffiné; les responsables des différentes actions seront identifiés, les ressources nécessaires seront évaluées et l'échéancier 0-5 sera précisé. Les livrables finaux seront remis le 30 juin pour adoption visée à la séance du conseil du mois d'août.

Par la suite, le conseil municipal devra prévoir à son budget 2019 les montants nécessaires pour mettre en œuvre ce plan d'action et instaurer une forme de suivi.

Des questions, réponses et commentaires sont formulés, concernant entre autres :

- Les marchés publics devraient donner un accès privilégié aux agriculteurs à l'intérieur d'un certain rayon; des protocoles d'ententes au niveau du financement pourraient être conclus avec les marchés publics pour qu'ils privilégient les producteurs à l'intérieur d'un certain rayon;
- L'offre de producteurs maraichers doit être développée;
- Une réflexion au niveau environnemental doit être effectuée; rester à l'affût de certaines maladies (ex. : agrile du frêne);
- Des partenaires de recherches doivent être ciblés plus particulièrement (universités, cégep);
- Obtenir des informations sur les pratiques agricoles, notamment au niveau des pesticides et des effets sur le voisinage;
- Rapprocher l'urbain et les fermes du quartier;
- Le dialogue avec la communauté anglophone doit être amélioré; traduire la documentation en anglais.

9. Demande à la CPTAQ – Aliéner et utiliser à des fins autres que l'agriculture deux lots en zone agricole – 155, chemin Terry-Fox (lots 5 119 119-A et 5 119 120-A) – District électoral d'Aylmer – Audrey Bureau

Des questions, réponses et commentaires sont formulés, concernant entre autres :

- L'impact sur le milieu agricole et l'utilisation future du terrain;
- La difficulté d'atteindre la rentabilité par l'agriculture à cause de la superficie du terrain;
- La possibilité d'y installer un kiosque de produits maraichers.

R-CCA-2018-06-04 / 09

CONSIDÉRANT QU'une demande d'autorisation pour aliéner et utiliser à des fins autres que l'agriculture a été formulée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec visant le 155, chemin Terry-Fox;

CONSIDÉRANT QUE la partie du site située sur le territoire de la ville de Gatineau bénéficie d'un droit acquis pour les opérations du garage;

CONSIDÉRANT QUE ce projet n'aura pas d'incidence sur le milieu agricole en fonction des critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec :

EN CONSÉQUENCE, ce Comité recommande au conseil d'appuyer la demande d'autorisation pour l'aliénation et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture des lots 5 119 119-A et 5 119 120-A formulée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

RECOMMANDÉ

10. Varia

Aucun point n'a été ajouté aux varia.

13. Levée de la séance

La séance est levée à 19 h 47.